



Hôpital avec 5 pôles cliniques, un plateau technique, des activités de Médecine-Chirurgie-Obstétrique, Urgences, Soins de Suite et de Réadaptation, Psychiatrie, Pédopsychiatrie et EHPADs, recrute un(e)

RESPONSABLE DU DEPARTEMENT DE L'HOTELLERIE DE SANTE

DESCRIPTIF DES FONCTIONS

Le déploiement de la politique hôtelière au centre hospitalier de Denain est un projet permettant de répondre aux exigences des patients et de leur famille quant au confort et à l'accueil attendus. Lors d'une consultation, d'un examen et/ou d'une hospitalisation, la politique hôtelière doit contribuer pleinement au bien-être et à la sérénité de la patientèle, et s'inscrire dans une offre de prestation de haut niveau.

Elle doit permettre de rendre du temps de soins aux soignants. Sa mise en place nécessite donc de repenser les organisations, d'élaborer une politique hôtelière en mettant en place un standard hôtelier, associé à une expertise métier.

L'hôtellerie de santé au CH de Denain regroupera l'ensemble des services d'hôtellerie, notamment les services suivants:

- La Restauration disposant d'un cadre technique pilotant une équipe de 25,8 ETP
- Le Nettoyage disposant d'un cadre technique pilotant une équipe de 7.5 ETP
- La Blanchisserie disposant d'un cadre technique manquant une équipe de 13 ETP
- L'hôtellerie qui sera constituée des moyens humains affectés

Le responsable du département coordonne l'ensemble de ces services au profit de la qualité hôtelière.

MISSIONS

En charge du Département Hôtellerie de Santé du CHD, le responsable de département a pour mission d'être le promoteur de la Politique Hôtelière. Il est responsable de sa mise en œuvre, de son évaluation, de son évolution et de ses innovations.

1. MISSIONS ORGANISATIONNELLES

1.1. Elabore un cadre de fonctionnement organisationnel de son département :

- Etudie les pratiques actuelles du CH mais aussi d'autres établissements
- Propose des scénarii possibles d'organisation de l'hôtellerie, avec définition des moyens humains et matériels et évaluation financière (business plan)
- Organise le projet opérationnel de son département
- Définit une organisation type d'un service hôtelier au CHD
- Propose un calendrier de déploiement

1.2. Elabore la politique hôtelière en la mettant en œuvre, l'innovant et en la faisant progresser :

- Crée une politique hôtelière adaptée au CHD
- Elabore les protocoles, procédures, et modes opératoires de son département
- Communique autour de cette politique auprès des instances, des pôles et des services
- Vérifie sur le terrain sa mise en œuvre auprès des différents acteurs (patientèle, médecins, soignants, instances telles le CLAN, le CLIN, la Direction de la Qualité...)
- En lien avec les pôles, propose une charte d'accueil du patient
- Veille à la mise en œuvre et au respect des normes et réglementations spécifiques garantissant la qualité des prestations hôtelières (HACCP, RABC) en lien avec les cadres techniques de chaque service.

1.3. Déploie le projet opérationnel de son département :

- Propose un plan d'évolution des services offerts aux usagers, en typologie et en organisation
- Elabore les axes de développement des différents services du département en lien avec les équipes,
- Vérifie et fait évoluer la prestation hôtelière en fonction des besoins des services de soins,
- Assiste les services de soins dans l'optimisation de leurs besoins.

1.4. Travaille en collaboration avec le magasin général au sujet de l'approvisionnement en fournitures de produits hôteliers.

1.5. Evalue la politique et communique autour de la qualité des prestations hôtelières par :

- Un reporting des actions menées au travers de la réalisation d'outils spécifiques au domaine d'activités
- La mise en œuvre et le suivi de la politique hôtelière au service des patients ou des usagers et de leur famille, garantissant des prestations conformes aux prescriptions médicales, d'hygiène et de propreté et à la charte d'accueil du patient,
- Le suivi et l'évaluation des organisations mises en place.

2. MISSIONS MANAGÉRIALES

- Elabore les fiches de postes du département hôtelier
- Contribue à donner un cadre de fonctionnement dans les plannings associés au département
- Anime, pilote et évalue les cadres de proximité des différents secteurs de son département,
- Recrute selon les règles institutionnelles, les personnels du département,
- Evalue et détecte les talents de ses collaborateurs et les accompagne dans leur évolution professionnelle
- Gère les relations sociales au sein du département.

3. MISSIONS FINANCIÈRES

- Il élabore le cadre de fonctionnement budgétaire du département hôtellerie (définition des budgets des différents titres)
- Il élabore et suit le budget de son Département en définissant des objectifs (quantitatifs et qualitatifs) en partenariat avec les cadres des services blanchisserie, restauration, et nettoyage.
- Il élabore le programme d'investissement en collaboration avec son responsable, pour validation auprès du Directeur Financier dans le cadre de l'équilibre financier de l'établissement.

LIENS HIERARCHIQUES ET FONCTIONNELS

LIEN HIERARCHIQUE

Le responsable du Département d'Hôtellerie de santé est directement rattaché au responsable des services économiques, de la Logistique, des travaux.

LIENS FONCTIONNELS

- Les Responsables des autres départements de la Direction de la Logistique et des achats (services techniques et économiques)
- Le service diététique
- Les Médecins Responsables des pôles cliniques, les cadres de santé,
- Les Directions fonctionnelles (Direction des soins, RH, Finances, Qualité, Informatique)
- Les instances du CHD.

PROFIL ATTENDU

QUALITES REQUISES

- Sens de l'observation et de l'amélioration continue
- Aptitudes relationnelles : diplomatie, tact, écoute. Il est le garant de l'image de l'accueil hôtelier du CHD,
- Disponibilité et Capacité de travail,
- Sens de l'autorité,
- Organisé,
- Autonome.

COMPETENCES REQUISES

- Compétences en gestion de projet
- Compétences techniques en Hôtellerie et restauration
- Compétences managériales
- Connaissances en gestion économique

EXPERIENCE ET DIPLOMES

- Formations :
- Expérience de 10 années souhaitée.

SALAIRE

Le salaire sera fonction des titres, grades et expériences professionnelles par référence aux grilles de la fonction hospitalière.

Le poste est à pourvoir dès que possible.

-> CONTACT :

M. LEFEVRE, Directeur des Ressources Humaines non Médicales
03.27.24.30.35 - sdir@ch-denain.fr

Connectons-nous !

www.ch-denain.fr -  @ChDenain 

Centre Hospitalier de DENAIN
25 bis rue Jean Jaurès - 59220 DENAIN - 03 27 24 30 00